



Comité Départemental D'Action
Sociale
(CDAS de la Marne)
du 06 février 2024

Sorties 2024

* **L'arbre de Noël 2024** aura lieu le 1er décembre 2024 à Reims. Le spectacle choisi est un spectacle d'Edi CAPPERA, étoile d'OR de la magie au festival des étoiles de la magie 2023 et élu meilleur artiste au festival les artistes font leur show.

* **Les sorties 2024 sont les suivantes :**

- samedi libre à Paris, entre mi-mars et mi-avril, pour une prévision de 2 bus (entreprise BARDY), avec une participation des agents votée à 15 euros ; arrivée à Paris vers 10 h et retour à partir de 20h30
- croisière-repas sur la Meuse le samedi 04 mai, pour une prévision d'1 bus : heure de départ à confirmer selon le lieu, arrivée à Givet pour embarquement à 10h30, temps libre de 15 h à 16 h, puis retour par bus

* **Les sorties 2024 à l'étude sont les suivantes :**

- Journée à cap-aventures à Montmort-Lucy (sans transport)
- Match de football au stade Reims au second semestre

Modifications des offres 2024

* Les dispositifs en place sont modifiés pour mieux s'adapter aux demandes des agents :

- convention avec l'ordre des avocats : tarif 2024 : 75 euros par consultation
- aides psychologiques : nouveau partenariat sur Reims avec Mme GOUDOUR
- tarif 2024 inchangé avec 40 ou 60 euros par consultation, mais une hausse du nombre de consultations possibles (9 consultations par agent)
- nouvelle formule du dispositif « Amitié Finances » : élargissement des destinataires (agent en longue maladie et retraités, soit environ 80 personnes) lors de leur 1ère année : cadeau d'un chèque culture à dépenser en magasin ou en ligne.

Divers

* Le départ en retraite de Mme COTTENET, assistante sociale étant prévu cette année, un recrutement par concours sera mis en place.

* Mme LECOQ, déléguée pour la Marne, se spécialise sur les questions de restauration

* Les départs en colonies de vacances seront régionalisés en raison des Jeux Olympiques de Paris, du 26 juillet au 11 août 2024. Les réservations pour les enfants des personnels mobilisés cet été pour les JO (douaniers...) seront prioritaires.

* L'harmonisation tarifaire de restauration est expliquée comme suit : le repas moyen d'un repas étant de 10,55 euros avec un forfait moyen de 6 euros, la participation des services sociaux est de 4,50 euros. Avec la réévaluation des indices de 5 points, le seuil d'octroi de la prime ministérielle est réévalué de 5 points d'indice également, l'indice maximum pour en bénéficier est désormais 539. La réévaluation des indices est faite annuellement au printemps.

La CGT Marne se tient à votre disposition.

Vos représentants au CDAS de la Marne

pour la DDFIP : Delphine DEQUET, Remi JACQUELIN

Pour l'ESI : Jean-Marc CHAUMELLE

pour l'INSEE : Rémy HUPEZ